

FORMATIONS

JANVIER À MARS 2024



05.46.27.64.22



36 avenue de Mulhouse BP 80329
17013 La Rochelle Cedex 1



contact@cga17.fr



www.cga17.fr

- Les secrets du PER (plan épargne retraite)
- Comment gérer sereinement son activité ?
- Professionnels libéraux - BNC : quels frais ou charges pouvez-vous déduire de votre bénéfice ?
- Mettez en avant votre activité en publiant les bons contenus sur les réseaux
- Professionnels libéraux – BNC : Tenir votre comptabilité
 - Module 1 : Recettes et dépenses
 - Module 2 : Charges sociales et rémunération
 - Module 3 : Investissements et amortissements
 - Module 4 : La déclaration 2035
- Professionnels - BIC : quels frais ou charges pouvez-vous déduire de votre bénéfice ?
- La location meublée saisonnière (hors résidence service)
 - Volet juridique
 - Volet fiscal et social



Le CGA 17 est organisme de formation , nos sessions relatives à la gestion d'entreprise ou les formations plus techniques spécifiques à chaque métier, destinées à consolider ou à améliorer vos connaissances, sont éligibles au crédit d'impôt formation des dirigeants.



23 Janvier
14H00-15H00



ANTOINE PRZYBYLEK
Gestionnaire de Patrimoine

Objectifs :

Connaitre les caractéristiques du PER et s'approprier sa fiscalité afin de pouvoir l'adapter à sa situation.

Plan indicatif :

- **Qu'est-ce que le PER ?**
- **Comment l'utiliser ?**
- **Comprendre la fiscalité du PER**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



29 Janvier
14H00-17H30



CÉCILE DUPAS
Coaching, Co-développement, Formation

Objectifs :

Identifier ses dysfonctionnements face à la gestion du temps, apprendre à respecter son rythme et utiliser des outils de gestion du temps, simples et efficaces

Plan indicatif :

- Identifier ses priorités
- Savoir anticiper : l'efficacité à long terme
- Classer, c'est gagner du temps
- Planifier sa journée

Modalités de la classe virtuelle :

Disposer d'une sortie audio sur son ordinateur et idéalement d'un casque d'écoute.

Ce format 100 % à distance en 2 temps permet d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils et de les appliquer rapidement sur ses propres projets.

L'apprentissage est stimulé par les échanges et feedbacks (réaction) entre stagiaires et le formateur.

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :

Adhérent : 48 € TTC

Non-adhérent : 100 € TTC



5 Février
9H00-12H30



CÉCILE DUPAS
Coaching, Co-développement, Formation

Objectifs :

Identifier ses dysfonctionnements face à la gestion du temps, apprendre à respecter son rythme et utiliser des outils de gestion du temps simples et efficaces

Plan indicatif :

- Gérer le stress lié à la gestion du temps
- Gérer son téléphone et sa boîte mail
- Concilier vie professionnelle et vie privée

Modalités de la classe virtuelle :

Disposer d'une sortie audio sur son ordinateur et idéalement d'un casque d'écoute.

Ce format 100 % à distance en 2 temps permet d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils et de les appliquer rapidement sur ses propres projets.

L'apprentissage est stimulé par les échanges et feedbacks (réaction) entre stagiaires et le formateur.

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :

Adhérent : 48 € TTC

Non-adhérent : 100 € TTC



5 Février
14H00-15H00



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Objectif :

Identifier les différentes catégories de charges « sensibles » déductibles de votre bénéfice.

Plan indicatif :

- Conditions générales de déduction fiscale
- Les frais de déplacements (véhicules, repas, hébergement...)
- Les cadeaux, les commissions
- Les frais de congrès
- Les vêtements

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



**21 Février
13H30-14H45**



DAVID BEDOUE
**Responsable Digital et co-gérant d'une agence
marketing et digitale**

Objectifs :

Connaître les principales fonctionnalités des différents réseaux sociaux, comprendre quels réseaux sont utiles pour diffuser un format de contenu ou un autre, comprendre quelle cible utilise quel réseau, savoir trouver et publier du contenu, avoir un premier aperçu du retour sur investissement.

Plan indicatif :

- **Pourquoi publier ?**
- **Vers qui publier ?**
- **Où publier ?**
- **Quand publier ?**
- **Comment publier ?**
- **Comment mesurer les résultats ?**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



**5 Mars
14H00-15H00**



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Objectifs :

**Connaitre les principales règles de tenue de votre comptabilité
Identifier les principales recettes et dépenses.**

Plan indicatif :

- **Une comptabilité d'encaissement : quelles conséquences ?**
- **Comment tenir ma comptabilité ? (Logiciels, Excel ...)**
- **A quel moment retenir les recettes et les dépenses ?**
- **Quelles sont les principales dépenses que vous pouvez déduire ?**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



14 Mars
14H00-15H00



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Objectifs :

Vos charges sociales personnelles :

Quel montant déduire ?

Quand les déduire ?

Pour les employeurs, connaître le traitement des salaires et charges sociales dans votre comptabilité.

Plan indicatif :

- **Vos charges sociales personnelles obligatoires : pourquoi une partie n'est pas déductible ?**
- **Vos charges sociales personnelles facultatives (Madelin) : quelle part est déductible ?**
- **Comment comptabiliser les paies de vos salariés ?**
- **Et le paiement des charges sociales sur vos salariés ? Et le PAS ?**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



18 Mars
14H00-15H30



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Objectifs :

Savoir comptabiliser vos investissements.

Anticiper les montants déductibles de votre résultat : la notion d'amortissement

Plan indicatif :

- **La différence entre immobilisations et charges**
- **La notion de dotations aux amortissements.**
- **Les modalités de calcul**
- **Cas pratique au travers d'exemples**
- **Cas particulier des véhicules**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



21 Mars
14H00-15H00



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes



Objectif :

**Identifier les différentes catégories de charges « sensibles » déductibles
de votre bénéfice**

Plan indicatif :

- **Conditions générales de déduction fiscale**
- **Les frais de déplacements (véhicules, repas, hébergement...)**
- **Les cadeaux**
- **Les commissions**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

LA LOCATION MEUBLÉE SAISONNIERE

VOLET JURIDIQUE

(HORS RÉSIDENCE SERVICE)



21 MARS
18H30-21H00



EDOUARD CHAUVET
CHAUVET PATRIMOINE CONSEIL

PROGRAMME :

- Les conséquences du mode de détention (en direct ou au travers d'une société, en communauté ou en indivision, en démembrement), avec ou sans prestation de service
- Déclaration / enregistrement préalable en mairie (déclaration de droit commun, procédure d'autorisation préalable dans certaines villes, déclaration de changement d'usage, vérification du règlement de copropriété)
- Procédure de classement du meublé de tourisme
- Information préalable du locataire (offre de contrat de location écrit, état descriptif des lieux)
- Location via des intermédiaires (plateformes, agences immobilières)
- Contrat de location (loyer, arrhes, acomptes, assurance) et annexes (état descriptif, état des lieux et inventaire, dossier de diagnostics)

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :
Adhérent : 48€ TTC
Non-adhérent : 100 € TTC

PROFESSIONNELS LIBERAUX - BNC : TENIR VOTRE COMPTABILITE MODULE 4 - LA DECLARATION 2035



22 Mars
14H00-15H30



FRANÇOISE LEMALLE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes



Objectifs :

Pouvoir établir votre déclaration 2035.

Identifier les zones clés de la déclaration fiscale

Plan indicatif :

- **Lien comptabilité – déclaration 2035**
- **Quels tableaux remplir : lien avec les immobilisations**
- **Les informations personnelles**
- **Quel usage l'administration fiscale fait de la déclaration de la 2035 ?**

Prix par personne :

Adhérent : 30 € TTC

Non-adhérent : 80 € TTC

LA LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

VOLET FISCAL ET SOCIAL

(HORS RÉSIDENCE SERVICE)



28 MARS
18H30-21H00



EDOUARD CHAUVET
CHAUVET PATRIMOINE CONSEIL

PROGRAMME :

- Quelles sont les contraintes du régime réel mais surtout l'intérêt de ce régime ?
- Quelles conséquences en matière de taxation à l'impôt sur le revenu
- Quelles sont les règles d'imputation des déficits des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Quel est le traitement fiscal des plus-values des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Comment bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de comptabilité en cas d'option pour le réel ?
- Comment le revenu des loueurs en meublés est taxé socialement ?
- Paiement des contributions sociales auprès du Trésor public ou cotisations sociales de la Sécurité sociale pour les indépendants ou du régime général ?
- Quelles conséquences au niveau des impôts locaux ?
- La contribution foncière des entreprises (CFE). Le dispositif de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :
Adhérent : 48 € TTC
Non-adhérent : 100 € TTC

Accès aux formations :



Nos formations sont accessibles à tous les professionnels.

Seuls nos adhérents, leurs conjoints et leurs salariés peuvent accéder au tarif adhérent.

Certaines sessions sont réservées à un public ciblé, professionnels libéraux BNC ou artisans/commerçants BIC. Une mention de la catégorie est dans ce cas indiquée.

Les inscriptions sont à effectuer par email ou par téléphone : contact@cga17.fr ou 05.46.27.64.22

Le règlement s'effectue en amont de la formation, par chèque, virement ou paiement en ligne.

Les différents formats :

La classe virtuelle est une formation à distance réalisée via une salle de classe en ligne dédiée. Vous pouvez suivre la formation du lieu de votre choix.

Le formateur et les participants utilisent leurs webcams et leurs micros pour échanger ensemble. Le nombre de participants est limité pour garantir un échange de qualité.

Le webinaire est une session d'information courte et réalisée sur une plateforme dédiée. Vous posez vos questions en fin de session via un chat en ligne. Seul le formateur est visible, le nombre de participants n'est pas limité.

Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise :

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses pour les heures de formation d'un dirigeant d'entreprise effectuées jusqu'au 31 décembre 2024 : entrepreneur individuel (EI), gérant de société, président, directeur général, administrateur ou membre de sociétés par actions. Retrouvez toutes les informations pour en bénéficier sur le [site officiel](#)

Conditions d'annulations :

En cas d'annulation :

- à moins de 24 heures, le CGA 17 conservera la totalité du règlement
- à plus de 72 heures, le CGA 17 remboursera le participant de la totalité du règlement
- Entre 72 et 24 heures, le CGA 17 conserve 50% du règlement